

MÉCÉNAT & CO



in

LE MÉCÉNAT D'ENTREPRISE

*De la régie directe à la
création d'une structure
dédiée*

La régie directe

Lorsqu'une entreprise développe sa politique de mécénat au profit d'organismes à but non lucratif, celle-ci peut **s'organiser directement en interne**. Une cellule ou des collaborateurs prennent alors en charge la politique de mécénat de l'entreprise. **Le mécène effectue ainsi son don directement au profit d'un porteur de projet.**

Avantages :

- **Maîtrise** de la distribution des fonds et des projets
- **Facilité** de mise en oeuvre
- **Souplesse** dans le processus décisionnel

Inconvénients :

- **Surcoût** opérationnel
- Une plus grande **exposition** (juridique et presse)

La régie indirecte

Lorsqu'une entreprise souhaite **faire évoluer sa politique de mécénat**, elle peut choisir de **créer une structure dédiée**. On parle alors de **gestion en régie indirecte**. L'organisme nouvellement créé se dote alors d'**une mission d'intérêt général et devient éligible au mécénat**.

L'entreprise créée :

- Une fondation abritée,
- une fondation d'entreprise,
- ou un fonds de dotation

Avantages :

- Visibilité institutionnelle forte
- Crédibilité et professionnalisation des actions
- Cadre juridique spécifique réglementé et encadré

Inconvénients :

- Complexités administratives et juridiques
- Coûts de fonctionnements

MÉCÉNAT & CO



LE MÉCÉNAT D'ENTREPRISE

*De la régie directe à la
création d'une structure
dédiée*

Fondation opératrice et Fondation distributrice

Lorsqu'une entreprise crée sa fondation, elle peut choisir de **mettre en place ses propres projets**, elle est alors **opératrice**. Elle peut également décider de **lever des fonds pour d'autres structures associatives**. Dans ce cas, la fondation est **distributrice**. Une fondation peut également être opératrice et distributrice.

Les chiffres du mécénat d'entreprise en 2024

- **9% des entreprises** françaises sont mécènes
- **La régie directe reste le mode d'action le plus courant** en France avec **54%** des entreprises qui exercent leur activité de mécénat en régie directe contre **32% par une structure dédiée** (14% utilisent les deux).
- **Sur 7 392 fondations et fonds de dotation en France, 861 sont créés par des entreprises** (442 fondations d'entreprises, 274 fonds de dotation, 129 fondations abritées et 16 fondations reconnues d'utilité publique).
- Parmi les structures créées par des entreprises, 45% sont des GE, 43% des ETI et 12% des PME. Ces dernières années, **les ETI et les PME sont de plus en plus nombreuses à créer leurs structures de mécénat**.
- Les **TPE et les PME** représentent **97% des mécènes** mais seulement **33% du budget de mécénat**
- **Le budget moyen par projet** soutenu par les fondations d'entreprises s'élève autour de **38 720 euros**. Le don moyen d'une TPE est de 2691 euros et celui d'une PME est de 13 123 euros.

Sources : EY société d'avocats ; Admical)